

## Prendre de la hauteur pour voir plus loin !



*Tels des inséparables, ces oiseaux extrêmement liés du Sud de l'Afrique, Jules et Jan ont décrypté les assemblées générales de décembre des deux EPR francophones. Dans un cadre des plus agréables, ils ont analysé les tenants et les aboutissants des deux temps forts hivernaux de la colombophilie dans ces entités. Leurs analyses ne relèvent en aucun cas du langage de bois...*

Ces 2 décembre à Lens-Saint-Rémy et 9 décembre à Nivelles, les deux Entités Provinciales Réunies francophones ont tenu, chacune de leur côté, une Assemblée Générale répondant au quorum minimal imposé par les statuts de la RFCB. Ces réunions préparaient toutes deux la saison 2024. A leur terme fut tacitement décrété l'envol officiel dans chaque association de provinces. S'impose alors le temps de la réflexion qui s'apparente à l'école de la sagesse. Que penser de ces colloques ? Que peut-on ou plutôt que doit-on en retenir ? Que proposer pour, quel que soit le déroulement encouru, tirer un profit maximal destiné au pigeon souvent laissé sur le côté ?

Toutes ces questions, Jan souhaitait les débattre avec son copain Jules, son alter-ego wallon. Il ne cesse de répéter que toute critique positive est un levier du progrès.

Un rendez-vous en un endroit cosy, inhabituel pour eux, de surcroît autour d'une bonne table, fut rapidement bloqué dans leurs agendas...



**Jules.** Jan, cela change de nos habitudes. Tu t'imaginais le décor dans lequel nous nous rencontrons ce jour pour parler pigeon. Notre quotidien colombophile est sérieusement bousculé. C'est le moins que je puisse te dire.



**Jan.** Je ne souhaite nullement te contredire. Mais, en toute circonstance, il est à coup sûr judicieux de prendre de la hauteur dans nos entretiens car plus on parvient à le faire, plus on est assuré de voir loin. Jules, tu as plus d'expérience que moi, tu sais sans nul doute que les discours parfois entendus en milieu colombophile manquent d'ouverture, de hauteur. L'ambiguïté y règne bien souvent. La tendance consistant à rechercher le cash y est prisée à des fins d'en tirer profit à titre personnel. Cela se déroule malencontreusement au détriment de l'autre qui partage pourtant la même passion. La solidarité semble se complaire à faire défaut...

Allez, je me lance dans notre aventure de ce soir qui risque de titiller les esprits... Que t'inspirent les deux récentes assemblées générales des EPR francophones ? La question est simple et on ne peut plus directe. Je suis curieux de découvrir ton avis car ton analyse est généralement pointue et ciblée.



**Jules.** Avant tout Jan, je dois t'avouer que ce n'est pas d'aujourd'hui que je réfléchis à propos des assemblées générales d'EPR qui sont, pour moi, distantes et distinctes dans la forme de celles tenues au niveau national. Ces assemblées provinciales sont-elles une raison d'être si l'on excepte l'obligation statutaire ? L'objectif de construire une vision sportive partagée, en commun accord, est-il atteint ? Est-il encore nécessaire de coller le qualificatif « générale » au mot « assemblée » ? Par honnêteté, je tiens encore à te préciser que mes propos relèvent principalement de mon vécu en Hainaut, une province dénotant par sa topographie des plus particulières. Arme-toi de patience car cela risque d'être parfois long... Remontons ensemble le temps si tu le veux bien ! Et remontons parfois très loin !



**Jan.** Je suis prêt, mais n'oublions pas entretemps de nous sustenter dans ce cadre tout en parlant.



**Jules.** La création de la province du Hainaut en tant que section, pour cause de rationalisation devenant une évidente nécessité ou pour cause de recherche de centralisation du pouvoir décisionnel, a imposé la cohabitation des anciennes sections régionales au préalable indépendantes dans leur gestion. Et ce, pour répondre à l'obligation, défendable, de gérer toute la province en la soumettant au même règlement. Cette volonté d'équité était compréhensible. Mais un défi de taille se présentait : tout était à construire, principalement la confiance. La tenue des premières assemblées générales programmées dans ces temps mémoriaux se caractérisa bien souvent par de réputées cacophonies dont la raison était simple à comprendre. Tout bonnement, les problèmes d'une région n'intéressaient pas les autres à qui on reprochait soit de s'immiscer dans une problématique ne les concernant pas, soit de s'en détourner ostensiblement. Jan, les interactions des divers esprits de clocher ne datent pas d'hier et sont toujours bien enracinées à l'heure actuelle. Je dois en plus te dire que ces assemblées nécessitaient la présence de meneurs de débats expérimentés qui, à mon grand regret, ne courraient pas les rues.

Aussi, soucieux de gérer au mieux les colloques statutaires de la province, les mandataires hennuyers de l'époque ont initié des assemblées préliminaires par ligne de vol pour traiter des problèmes spécifiques entre personnes concernées sans aucun regard extérieur. Bref il convenait d'œuvrer en toute confidentialité... L'intention d'une recherche participative des acteurs de la base ailée était bonne, mais elle nourrissait une conséquence : les assemblées préliminaires new-look prenaient naturellement les traits des réunions des anciennes sections régionales... L'ouverture indispensable vers l'autre, pour progresser dans le dialogue prospectif en colombophilie à l'échelle de la province, était délaissée. L'assemblée générale provinciale, au fil du temps, perdait de plus en plus son aura dans la prise de décisions qui se prenaient bien souvent ailleurs en absence de toute collégialité.



**Jan.** Si je te comprends bien et en osant caricaturer tes propos, tu veux me dire qu'une assemblée générale provinciale ne garantit plus nécessairement de prendre des décisions au terme d'échanges d'argumentations concernant des problématiques posées au sein de la communauté colombophile. Stigmatiserais-tu en réalité que les amateurs, les sociétés, les dirigeants n'usent pas suffisamment du langage du cœur. La devise

de la Suisse et des quatre mousquetaires « *Un pour tous, tous pour un* » n'aurait donc pas cours en colombophilie. Essayerais-tu me dire que le pouvoir de la base est bien souvent confisqué ?



**Jules.** Oui dans une mesure... Non dans une autre... Je ne jette aucun discrédit, je me contente de constater. Je tiens à te préciser que le oui est d'actualité, quand on envisage la notion d'urgence introduite dans les statuts lors d'une récente législature. Tant il m'est difficile de croire que se réserver le pouvoir décisionnel ne trottait pas dans les pensées des initiateurs de cette notion. Décider au plus vite pour être en concordance avec le rythme démentiel de la société peut s'avérer une nécessité, mais également manquer de hauteur. L'improvisation ne construit pas nécessairement le long terme.

Le non est par contre d'actualité en ce qui concerne les dirigeants, quand on évoque la problématique qui leur est posée par le recours à un amendement déposé pour espérer la révision d'une décision. En d'autres termes, prononcer un non quand l'application du fameux article 29 des statuts, revu en 2018, 2020, 2021 et 2023, est sur la sellette. Jan, tu l'as certainement appris, cet article 29, un point sensible objet de quatre relectures en cinq années, a de nouveau provoqué des discussions en ce mois de décembre. A Nivelles, pour être précis, lorsque la demande de lâcher en vitesse Ath-Lessines avec « *L'Espoir* », le reliquat du « *Renouveau* », recevait une réponse négative sans motivation justificative approfondissant la décision prise. A Lens-Saint-Rémy lors du traitement de la question entre autres posée par Forville.

Osons le dire, les sociétés, et c'est leur tort, ne sont pas nécessairement enclines à investir dans le temps pour rédiger un amendement suite à une décision leur déplaisant sous les formes prescrites et dans les délais répondant au règlement. Cela demande des investissements en temps et en personnes... Ne serait-il pas judicieux de « *balayer devant sa porte* » ? Cette expression, riche de sens, invite à la réflexion... Cette carence de réaction a pour regrettable conséquence, à mes yeux, de justifier l'impression de passage en force recherché et réalisé par les dirigeants, auteurs des décisions sources de polémique. Espérer changer une décision ne se résout pas au terme d'une attente impassible...



**Jan.** Jules, tu tiens des propos que je n'ai pas l'habitude de t'entendre dire. Les dirigeants, que les amateurs ont élus, sont-ils réellement épargnés dans ton analyse ? Comment définirais-tu la fonction de dirigeant à l'heure actuelle ?



**Jules.** Un dirigeant est, par définition, un personnage public investi de responsabilités. Il est devenu une denrée précieuse. Cette affirmation, je la conclus des cadres gérant présentement les deux EPR francophones. Cinq des six sièges directionnels statutaires sont occupés dans un cadre, six des neuf dans l'autre...

Jan, je te l'avoue, je me fais quelques soucis à propos des dépôts de candidatures lors des prochaines élections statutaires qui se rapprochent. Chaque arrondissement électoral recensera-t-il un nombre suffisant de candidats entérinés pour donner une chance à la démocratie de s'exprimer par un vote ? Devra-t-on revoir le découpage « législatif » des

provinces pour combler une éventuelle insuffisance de postulants ? En 2023, 1.672 amateurs ont été recensés en Hainaut-Brabant wallon, ce qui correspond à un dirigeant pour 335 amateurs, 1.033 à Liège-Namur-Luxembourg ce qui correspond cette fois à un dirigeant pour 115 amateurs. C'est dire qu'il faut absolument espérer dénombrer un nombre de candidatures suffisamment élevé pour permettre à l'électeur ailé de porter un choix en fonction des compétences qu'il recherche pour leurs valeurs.

Tu sais Jan, pour moi, la notion de mandataire défendant généralement bec et ongles sa région qui l'a élu doit muter car elle est éculée. Elle n'est tout bonnement plus d'actualité en cette période de vaches maigres malgré les efforts déployés pour rendre la colombophilie attractive dans le bon sens du terme. Un mandataire, pour moi, doit braquer son regard sur l'entité dans laquelle il siège pour corroborer, par priorité absolue, à des prises de décisions collégiales et non à des verdicts individuels. Les décisions doivent être motivées pour éviter toute interprétation fallacieuse, source inévitable de problème. Construire une décision exempte de préjugé n'est pas une sinécure, je le reconnais. La justifier et l'argumenter, pour la faire comprendre par des mots simples, ne peuvent que se transformer en un ballon d'oxygène pour la colombophilie... qui en a parfois grand besoin pour vivre de ses valeurs sûres.



**Jan.** Je partage ta vision car je la comprends. Mais je crains, outre la suspicion de naïveté décriée à son égard, un manque de réalisme à l'affût. Le chantier humain est énorme, exige des valeurs à promulguer. Il ne rencontrera pas nécessairement le temps qu'il requiert, ni l'opiniâtreté incontournable pour relever ce lourd défi.

Comme le temps passe vite, Jules. Notre repas touche à sa fin. J'aimerais bien t'entendre à propos des décisions qui ne sont pas fermes à l'instant présent.



**Jules.** C'est toujours dommageable, c'est le moindre que je puisse te dire. L'exemple fourni par la remise en question de la durée du séjour au panier en demi-fond en Hainaut, ma province je te le répète, ne me surprend pas. Certes toute province ou entité provinciale est statutairement « *indépendante* » dans la prise des décisions relatives à la vitesse et au demi-fond, mais l'est-elle réellement ? Je ne le pense pas. Chaque année, le national, dans sa copie sportive de novembre, borne le champ d'action des EP/EPR qu'il entérine trois mois plus tard. C'est dire, en d'autres termes, que la majorité mathématique nationale détient toujours le pouvoir... J'espère que la prochaine AGN de février sera une véritable réunion de conciliation exempte au départ du moindre préjugé. Ce serait un cadeau de Noël légèrement différé.



**Jan.** Joyeux Noël à toi Jules, à ta famille et à tous les colombophiles. Que la campagne 2024 termine sa préparation dans la sérénité et se déroule dans des conditions optimales.



**Jules.** Joyeux Noël à toi aussi mon très cher ami Jan. Je n'oublie pas d'adresser un sincère merci anticipé au pigeon qui continuera à nous offrir, au terme de ses performances réalisées, des moments de bonheur incommensurable.